

# ASSOCIATION PAYSAGE GRUYÈRE-VEVEYSE

## 8ème ASSEMBLÉE ANNUELLE - 8 MARS 2023 Procès-verbal de l'assemblée

---

**Comité:** Mikaël Chassot, Gaétan Chollet, Auguste Dupasquier, Vincent Maudonnet, Luc Merian, Patrice Papaux

**Excusés :** Fabien Dupasquier, Didier et Sylvie Fragnière, Etienne Genoud, Benoît Gremaud, Dominique Paradis, Simon Ruffieux, Michel Savoy, Murielle Tinguely

**Secrétaire:** Luciane Lapierre

**Lieu:** Café de la Gare, Vuadens

**Heure:** 19h30

### Ordre du jour :

1. Accueil et salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 mars 2022 à Semsales
3. Rapport du président
4. Informations sur le rapport final
5. Comptes 2022
6. Rapport des vérificateurs des comptes
7. Approbation des comptes
8. Budget 2023
9. Approbation du budget
10. Dispositions concernant l'AG 2024
11. Divers

### **1. Accueil et salutations**

**Auguste Dupasquier** souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie pour leur présence. L'ordre du jour ne donne lieu à aucune remarque, il est approuvé tel que présenté.

**Alexandre Borcard** est nommé comme scrutateur.

### **2. Approbation du PV de l'assemblée du 9 mars 2022**

**A. Dupasquier** demande à l'assemblée s'il y a des remarques à propos du PV qui était disponible sur le site de l'UPF. Ce n'est pas le cas. AD demande à l'assemblée d'approuver le PV par main levée.

**Le PV est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.**

### **3. Rapport du président**

En 2022, l'Association est arrivée au terme de sa première période de 8 ans. En attendant plus de précision sur le futur de la politique agricole, sa prolongation jusqu'en 2025 au moins a été entérinée par l'OFAG. Le projet a débuté en 2014 par la mise en place d'un comité et une assemblée constitutive à Broc. Quelques réunions ont suivi pour que le projet puisse démarrer en 2015.

L'avenir des exploitations agricoles, qui n'intéresse pas particulièrement les autorités fédérales, ne sera pas un long fleuve tranquille ; il est rempli de défis que la profession devra relever pour ne pas disparaître.

# ASSOCIATION PAYSAGE GRUYÈRE-VEVEYSE

Les participations aux projets QP restent stables. 89% des exploitations du périmètre participent au projet ainsi que 96% des estivages. En 2022, le plafonnement des paiements directs CQP s'élève à 60.93%, en baisse de 2% par rapport à l'année précédente. L'enveloppe cantonale reste stable avec 12,2 millions de francs pour le Canton de Fribourg, dont 2 millions pour le projet Gruyère-Veveyse.

## 4. Informations sur le rapport final

Un rapport final a été envoyé à l'OFAG au 31 octobre 2022. Une réponse positive a été reçue en date du 23 janvier 2023.

*Messieurs,*

*Nous avons le plaisir de vous informer que l'OFAG a accepté de prolonger les projets de qualité du paysage pour lesquels vous avez soumis un rapport final en octobre 2022. Un contrat d'aide financière valable jusqu'à fin 2025 va prochainement être soumis au canton et permettra la poursuite du projet Gruyère-Veveyse.*

Les objectifs généraux ont tous été atteints à l'exception des contributions liées à l'estivage. L'intégralité de la somme à disposition a été distribuée. Les mesures les plus populaires consistent à mettre en place des piquets en bois ainsi qu'à entretenir les chemins et les bandes herbeuses le long des forêts. La valorisation du patrimoine de l'exploitation arrive en cinquième position.

Trois mesures ont captés plus de la moitié des montants à disposition. Il s'agit de :

- Diversité des herbages 4 types (18.5%)
- Clôtures constituées de piquets en bois (17.7%)
- Diversité des herbages 5 types (16.5%)

Cinq mesures n'ont jamais été utilisées. Il s'agit de :

- Entretien du nombre de prairies temporaires dans l'assolement – 3 types
- Mise en place de prairies fleuries par la technique de la fleur de foin
- Augmentation de la diversité des SPB – 6 types
- Création et entretien de bandes herbeuses – terres ouvertes
- Création et entretien de bandes herbeuses – cultures spéciales

En général, les agriculteurs ont surtout mis en valeur le potentiel de leurs exploitations sans créer de nouvelles structures. Seule la plantation d'arbres fruitiers haute-tige a rencontré un certain succès ; 165 nouveaux arbres ont été plantés dans le périmètre.

Deux séries de questionnaires ont été envoyées dans le cadre du projet. L'une aux membres de l'Association, l'autre au public. Sur 494 exploitations, 89 (18%) ont répondu. La participation du public est assez similaire avec 51 réponses sur 260 questionnaires envoyés (19.6%).



**78% des personnes interrogées ne connaissent pas le projet QP Gruyère-Veveyse**



**61% des agriculteurs pensent que le projet QP Gruyère-Veveyse est visible**

# ASSOCIATION PAYSAGE GRUYÈRE-VEVEYSE

Les réponses des agriculteurs montrent que les mesures choisies correspondent à leurs attentes et semblent avoir un impact favorable sur la biodiversité. 81% des membres répondent positivement à la question « le projet doit-il être maintenu ? ». **Les points positifs** du projet sont l'augmentation de la biodiversité et la rémunération des mesures. L'image positive pour l'agriculture est également un point qui a été relevé.

**Les points négatifs** concernent essentiellement l'augmentation du travail administratif, des mesures trop compliquées à mettre en place et un manque de visibilité du projet. Pour l'avenir, les agriculteurs demandent plus de flexibilité, plus de conseils et d'informations à la population ainsi qu'une réévaluation des mesures.

Le coût du projet s'élève à Fr. 21'788 alors que l'offre prévoyait un montant de Fr. 22'045. Un acompte de Fr. 15'000 a déjà été payé en 2022.

## **5. Comptes 2022**

**L. Lapierre**, secrétaire-comptable de l'Association, présente les comptes. L'exercice 2022 boucle sur un bénéfice de Fr. 727, pour un total des produits et des charges de Fr. 24'200. Les finances de l'association sont saines avec un bilan positif de Fr. 29'749. Les frais de gestion de l'UPF s'élèvent à Fr. 2'900 et les cotisations à Fr. 985. Après dissolution d'une partie de la réserve, le bénéfice reporté mis en réserve pour la totalité du projet s'élève à Fr. 20'000 et le capital à Fr. 8'618.

La lecture des comptes n'amène pas de question particulière.

## **6. Rapport des vérificateurs des comptes**

**A. Dupasquier** passe la parole à **Nicolas Chappuis** pour le rapport des vérificateurs. Les comptes ont été vérifiés par sondage, toutes les pièces justificatives ont été fournies. Les vérificateurs invitent l'assemblée à accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge au comité et à la caissière.

## **7. Approbation des comptes**

Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité avec remerciements à la caissière.

## **8. Budget 2023**

Le budget 2023 inclut le solde du rapport final pour une somme de Fr. 6'000. La dissolution de la réserve pour un montant de Fr. 11'000 est prévue. L'exercice termine avec un bénéfice estimé de Fr. 552 pour un total de produits et de charges de Fr. 11'502.

## **9. Approbation du budget**

Le budget est approuvé à l'unanimité.

## **10. Dispositions concernant l'AG 2024**

L'Association étant arrivée au terme de sa période et la prolongation ne donnant lieu ni à des objectifs à atteindre, ni à un rapport supplémentaire, le comité propose à l'assemblée de ne pas faire d'AG en 2024. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Il n'y aura pas d'assemblée générale en 2024.** Les comptes 2023 et 2024 seront votés en 2025. L'avenir de l'Association dans la nouvelle politique agricole sera connu à ce moment là.

# ASSOCIATION PAYSAGE GRUYÈRE-VEVEYSE

## 11. Divers

Remarque : M. Vincent Allemann de Grangeneuve a été interpellé par un exploitant concernant l'entretien des bords de routes qui pourraient être intégrés aux SPB de l'exploitation. M. Allemann a recensé quelques centaines d'hectares de talus.

**G. Chollet** remercie **A. Dupasquier** pour le travail effectué comme président et **L. Lapierre** pour la rédaction du rapport final et la tenue des comptes de l'Association.

**A. Dupasquier** remercie ses collègues du comité et **L. Lapierre** pour la rédaction du rapport.

Le président clôt l'assemblée à 20h45.


Granges-Paccot, le 13 mars 2023

Le Président



Auguste Dupasquier

La Secrétaire



Luciane Lapierre